

NON : tout ne va pas bien chez BNP Paribas SALAIRES NEGATIFS

Plusieurs salariés nous remontent leurs difficultés concernant leur salaire lors d'un arrêt de maladie de longue durée.

Les salariés en maladie subissent une double peine. En plus de leur problème de santé, ils doivent faire face à des soucis financiers : relances par leur Conseiller, envoi de courrier avec frais, blocage de la Carte Bleue, parfois rejets de prélèvements et de chèques.

La cause : l'absence de LA SUBROGATION chez BNP Paribas.

FO Banques BNP Paribas réclame depuis plusieurs années sa mise en place. Malheureusement, la Direction de BNP Paribas refuse catégoriquement la subrogation.

Pendant ce temps, les salariés galèrent avec les services BNP Paribas et vivent des situations difficiles avec les différents acteurs de la vie quotidienne. Difficile voire même impossible de s'entretenir téléphoniquement avec le service RH GAP. Via leur outil **ALIS**, les mails sont lus parfois plus d'un mois après leur envoi.



Histoire réelle :

Une salariée victime d'un cancer a repris son travail à mi-temps thérapeutique en septembre 2017, après un arrêt de 8 mois reconnu en ALD (Affection Longue Durée).

Durant toute cette période, aucune explication des services concernés au regard de sa situation salariale ne lui a été fournie.

Au mois de février 2018, notre collègue n'a toujours pas perçu ses IJ (Indemnités Journalières) de janvier 2018. Aucun message ne lui est adressé par le service congés et absences de BNP Paribas.

Sans indemnités journalières, notre collègue n'a pas la possibilité de faire le nécessaire auprès de l'organisme de crédit concernant l'assurance de son dossier immobilier, donc impossible de percevoir son indemnité versée par CARDIF.

Pour finir, la dernière information d'Alis : à partir du 26 février 2018, notre collègue n'a plus de droits en maladie malgré l'ALD.

Plus personne ne comprend la gestion faite par GAP via ALIS. Les dossiers sont traités avec beaucoup de retard par manque de personnel dans ce service, toujours au détriment du salarié malade.

Devant l'obstination de la Direction, **FO Banques BNP Paribas** va ouvrir un dossier auprès de l'inspection du travail.

Merci de nous adresser vos dossiers. Plus les dossiers seront nombreux, plus notre organisation pourra faire avancer la SUBROGATION.

Faites nous part de vos témoignages, questions et remarques [ici](#)



Smartphone



Internet

Délégation Nationale
32 rue de Clignancourt 75018 Paris ACI :CSDRCA
Tél:01 40 14 38 24 Fax:01 40 14 60 05
Mail paris_irp_delegation_nationale_force_ouvriere@bnpparibas.com



Facebook



Twitter

